

navigation, de bouleversements intensifiés sur le littoral occidental qui compromettront les services radio-sécurité des navires, et la dislocation généralisée des vols, le premier ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance qu'une déclaration à cet égard sera faite demain afin de dissiper les inquiétudes du pays à ce sujet?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, cela dépendra des résultats de la réunion de cet après-midi avec le médiateur et de l'intention éventuelle du syndicat de s'entretenir aujourd'hui même avec lui.

M. Alexander: Une question supplémentaire.

M. l'Orateur: La présidence accordera une dernière question supplémentaire au député de Hamilton-Ouest à ce sujet.

M. Alexander: Le premier ministre peut-il nous dire si des poursuites seront intentées aux électrotechniciens qui ne se conforment pas à la loi?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je crois que le président du Conseil du Trésor étudie maintenant la question.

[Plus tard]

J'aimerais saisir l'occasion de compléter la réponse que j'ai donnée au chef du Nouveau parti démocratique. Quand j'ai parlé d'un médiateur, j'ai dit qu'il pourrait s'agir d'une nouvelle personne. On me dit qu'il s'agit de la même personne, le professeur Gordon Simmons.

* * *

LES FINANCES

ON SUGGÈRE UNE ÉTUDE PLUS DÉTAILLÉE DE LA SITUATION DU DOLLAR CANADIEN

[Français]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Dirait-il s'il n'y a pas lieu d'étudier plus à fond la question du dollar canadien, vu les remarques de certains observateurs à l'effet que la présente situation est préjudiciable aux Canadiens?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'accepte la recommandation de l'honorable député d'étudier, de jour en jour surtout, la situation du dollar canadien.

* * *

LES GRAINS

LE RÉGIME DU DOUBLE PRIX POUR LE BLÉ—LES CAS DES AUTRES CÉRÉALES

[Traduction]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Elle se rapporte au régime du double prix pour le blé, mais auparavant, je me joins à tous les gens de la Saskatchewan pour le féliciter de son nouveau portefeuille.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Comme dans le cas du blé, les fonds seront distribués en vertu du régime du double

[M. Alexander.]

prix, le gouvernement est-il disposé à verser ces paiements non seulement aux cultivateurs de blé, mais aussi aux céréaliculteurs? Si je pose cette question, c'est que de nombreux cultivateurs ont cessé de récolter du blé aux termes du programme LIFT et ne bénéficieront pas de la distribution. En outre, le ministre peut-il nous dire si de l'avis des trois ministres de l'Agriculture de l'Ouest ce serait être juste envers les cultivateurs en général?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu en effet des commentaires et des instances de nombreuses sources, y compris des ministres de l'Agriculture des trois provinces des Prairies, d'organismes agricoles comme Unifarm et autres, proposant une méthode de répartition qui empêcherait à court terme de fausser les profits de production. Par ailleurs, nous devrions reconnaître les profits de production établis au cours des dernières années. Je tiens à rassurer le très honorable député; nous étudions attentivement toutes ces instances.

Des voix: Bravo! Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre nous dira-t-il si les trois ministres de l'Agriculture lui ont vraiment recommandé cela. Il pourrait peut-être nous dire également dans sa réponse quand cette répartition doit se faire.

• (1210)

L'hon. M. Lang: Les entretiens que j'ai eus avec les ministres de l'agriculture étaient de nature privée et confidentielle, et je ne peux donc faire de commentaires précis à leur sujet. Toutefois, tous les autres ministres ont, je crois, fait connaître leur point de vue personnel à la presse, et le très honorable député peut donc s'y reporter. La date du versement sera annoncée en temps voulu.

Le très hon. M. Diefenbaker: Pourriez-vous nous indiquer la date de la distribution, afin que nous ayons une idée du moment où vont avoir lieu les élections?

Des voix: Oh, oh!

LE RÉGIME DE DOUBLE PRIX POUR LE BLÉ—LES MODALITÉS DE L'AFFECTATION DES FONDS ET DU VERSEMENT DES PAIEMENTS

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Puis-je demander au ministre si l'on va présenter un projet de loi établissant ces versements proportionnels à la surface cultivée, ou si les versements seront prévus dans le budget? Puis-je demander aussi si les versements correspondront à l'année-récolte ou à la date de clôture des comptes des syndicats du blé?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Toutes ces questions sont en réalité interdépendantes et nécessitent une déclaration de politique concernant les dates et les modalités techniques de paiement. Une telle déclaration embrassera à la fois l'ensemble de ces questions.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Puis-je demander au ministre s'il est aujourd'hui en mesure de nous dire à quelle date il nous fera part de la formule relative aux superficies emblavées, sur laquelle s'appuiera le système du double prix ainsi que la date effective d'un premier paiement aux agriculteurs?